

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 002-2026</p> <p>Du : 21 février 2026</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 8 pouvoir : 2 votants : 10</p> <p>Date de la convocation : 17 février 2026</p>
--	---

L'an deux mille vingt-six, le 21 février, à 10h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Madame Morgane Auger Conseillère Municipale,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,
Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Madame Sophie Papon,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseiller Municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°010-2020 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

009-2025 du 23 décembre 2025 Avenant n°1 Contrat de prêt digital relais TF collectivité N° A75250H9 ex 480580G

Il a été décidé de signer un avenant n°1 Contrat de prêt digital relais TF collectivité N° A75250H9 ex 480580G suite à la délibération n° 14-2025 du 1 juillet 2025 ayant pour objet renégociation de prêt relais pour financement des travaux rue de la Vieille France.

L'avenant n°1 au contrat de prêt digital relais TF collectivité proposé par la caisse d'épargne et de prévoyance Ile de France, 26/28 rue neuve Tolbiac CS 91344 75633 PARIS cedex 13, propose la modification du remboursement anticipé partiel d'un montant de 120 000.00€.

001-2026 du 09 février 2026 Convention adhésion 2026 (Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise) IFAC

Il a été décidé de signer la convention adhésion pour l'année 2026 d'un montant de 50.00 € proposée par IFAC 3 allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 février 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

